



RÉGIE
DES
EAUX
du Pays d'Aix

PARTAGER L'ESSENTIEL.



B I E N V E N U E



LA RÉGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX À V S CÔTÉS !

À partir de janvier 2023, la gestion de
l'eau potable et de l'assainissement collectif
de votre commune sera assurée
par la Régie des Eaux du Pays d'Aix.

www.eauxdupaysdaix.fr



UNE TRANSITION EN TOUTE FLUIDITÉ

À chaque étape, nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches.

1 DÉCEMBRE 2022 - JANVIER 2023

RÉCEPTION DE VOTRE DERNIÈRE FACTURE de consommation d'eau de la part du précédent fournisseur qui reste votre interlocuteur pour toute question concernant cette facture.

3 À PARTIR D'AVRIL 2023

RÉCEPTION DE VOTRE PREMIÈRE FACTURE DE CONSOMMATION D'EAU DE LA PART DE LA RÉGIE Sur cette facture, se trouvera la clé (= mot de passe) qui vous permettra de lier votre contrat à votre Espace Abonné. **Le paiement se fera sur votre Espace Abonné.** Toutes les modalités de paiement seront indiquées sur votre facture.

2 1^{ER} JANVIER 2023

Les Puylobiérens rejoignent la Régie des Eaux du Pays d'Aix : **bienvenue à vous, nouveaux abonnés !**

4 MARS 2024

OUVERTURE DE L'ACCÈS AUX DEMANDES DE MENSUALISATION, la Régie des Eaux du Pays d'Aix vous informera sur l'accès à la mensualisation.

5 SEPTEMBRE 2024

DÉBUT DE LA MENSUALISATION pour tous les abonnés de la Régie des Eaux du Pays d'Aix qui le souhaitent et qui en ont fait la demande.

VOS CONTACTS POUR TOUTE QUESTION // Régie des Eaux du Pays d'Aix - 185 avenue de Pérouse - 13090 Aix-en-Provence
Du lundi au vendredi : 8h - 12h15 / 13h15 - 16h30 - contact@eauxdupaysdaix.fr - www.eauxdupaysdaix.fr - 04 13 57 39 00